

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 février 2025
Date d'affichage 13 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250225-CM2502-DEL2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18 + 11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le DIX NEUF FEVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Carl GUILLEMIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à la suite de la transmission du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2024.

Après avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2024.

A l'unanimité des membres votants,

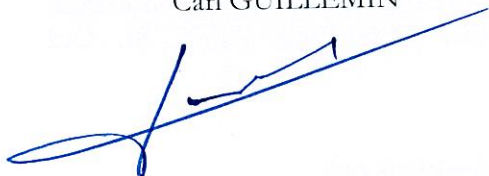
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Carl GUILLEMIN



Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée